



**Dixième réunion consultative pré-Sommet sur l'intégration du genre
à l'Union africaine
Accra (Ghana)
23-24 juin 2007**

**CONTRIBUTION D'ACCRA AU GRAND DEBAT SUR
LE GOUVERNEMENT DE L' UNION
ET
LA MISE EN ŒUVRE DE LA DECLARATION SOLEMNELLE
SUR L'Egalite HOMMES-FEMMES EN AFRIQUE**

Nous, Organisations de la société civile qui oeuvrons à travers l'Afrique, réunies en la dixième Réunion consultative pré-Sommet sur l'intégration du genre à l'Union africaine (UA) à Accra au Ghana les 23 et 24 juin 2007, avant la 9^{ème} Session ordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement, pour le suivi de la campagne : « Gender is my agenda » sur la mise en oeuvre de la Déclaration solennelle sur l'égalité hommes-femmes en Afrique, co-organisée par Femmes Africa Solidarité (FAS) et la Direction de l'UA femmes, genre et développement (WGDD) financée par l'Open Society Initiative for West Africa (OSIWA), le Fonds africain pour le développement des femmes (AWDF), le Ministère des affaires étrangères de la Finlande et la GTZ, et présidée par le Ministre en charge des femmes et des enfants du gouvernement du Ghana.

S'appuyant sur le travail important et les acquis des réseaux africains des femmes dans le cadre de l'initiative de l'ancien Comité africain des femmes pour la paix et le développement (AWCPD) et du FAS au cours des précédentes réunions consultatives tenues à Durban, en juin 2002, parrainé par le Centre Africain pour la résolution pacifique des conflits (ACCORD) ; à Dakar en avril 2003 parrainé par FAS ; à Maputo en juin 2003 parrainée par la Fondation pour le développement communautaire (FDC) ; à Addis6Abeba en juin 2004 parrainée par la Direction de l'UA pour le genre ; à Abuja en janvier 2005 parrainé par l'Africa Leadership Forum (ALF) ; à Tripoli en juillet 2005 parrainée par le Ministère des affaires sociales ; à Dakar en octobre 2005 parrainée par FAS ; à Banjul en juin 2006 parrainée par le Centre Africain pour la démocratie et les droits de l'homme (ACDHRS) et à Addis abeba en janvier 2007 parrainée par le Centre africain pour le genre et le développement de la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA),

Apprécient les différentes initiatives qui ont été mises en place par la Conférence des chefs d'Etat en vue de l'autonomisation des femmes et de la réalisation de l'égalité hommes-femmes, y compris :

- Le Principe de la parité hommes-femmes dans les Statuts de l'Union africaine ;
- La Déclaration solennelle sur l'égalité hommes-femmes en Afrique ; et
- Le Protocole de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relative droits de la femme en Afrique

Prenant note que le 9^{ème} Sommet de l'Union africaine est consacré au Grand débat sur le Gouvernement de l'Union,

Prenant également note que les documents sur le Gouvernement de l'Union africaine et les différentes propositions sur la question y compris les recommandations du Président de la Commission de l'Union Africaine sur la nécessité de renforcer la Commission de l'Union africaine,

Résolues à apporter une contribution au débat et conscientes de la participation du Gouvernement de l'Union en faveur des femmes africaines.

Soucieuses des conflits en cours, en particulier de leur impact sur les femmes de Somalie, du Soudan, de la République démocratique du Congo et des pays de l'Autorité du Fleuve Mano,

Conscientes que la création du Gouvernement de l'Union va accélérer l'intégration politique, économique et sociale en Afrique et fournir un meilleur cadre pour le règlement des conflits en Afrique,

A. *S'agissant du Gouvernement de l'Union :*

Exhortons la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement à :

1. Inclure le principe de la parité hommes-femmes dans le nouvel Acte constitutif du Gouvernement de l'Union et à le maintenir dans tous les organes, structures et programmes du Gouvernement de l'Union, des Communautés économiques régionales et des gouvernements nationaux tel que stipulé dans la Déclaration;
2. s'assurer que la dimension genre est intégrée dans tous les 16 domaines stratégiques d'intérêt proposés et finalement dans le domaine communautaire du Gouvernement de l'Union ;
3. Séparer les domaines stratégiques d'intérêt conjoints existants du genre et de la jeunesse dans l'Etude sur un Gouvernement de l'Union pour en faire deux domaines d'intérêt séparés et distincts ;
4. donner la priorité aux questions relatives aux femmes et au genre en s'assurant que ce soit les premiers domaines stratégiques d'intérêt pour le Gouvernement de l'Union;

5. établir un Conseil des femmes et du genre comme partie intégrante du Conseil dans la Configuration telle que proposée dans l'étude sur le Gouvernement de l'Union ;
6. Saisir l'opportunité de la création du Gouvernement de l'Union pour évaluer le respect du Principe de l'UA sur la parité hommes-femmes dans le Protocole portant création du Parlement Pan Africain, de la Commission des droits de l'homme et des peuples et de la Cour africaine des droits de l'homme ;
7. Accorder le statut d'observateur à la Directrice et à la Directrice adjointe de l'AUWC aux réunions du Conseil de paix et de sécurité, et également s'assurer que cet organe consultatif, rende régulièrement compte au Président de la Commission de l'Union Africaine sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Déclaration;
8. Renforcer la position de l'ECOSOCC en changeant son statut d'organe consultatif à celui d'organe de Conseils de l'Union tandis que le PAP devrait être porté au niveau d'organe législatif du Gouvernement de l'Union tel que proposé dans l'étude sur le Gouvernement de l'Union ;
9. Appuyer la proposition du Président de la Commission de l'Union africaine concernant la nécessité de renforcer la Commission de l'Union africaine en tant que force motrice du Gouvernement de l'Union ;
10. Créer de plus grandes opportunités d'autonomisation des femmes africaines au sein des institutions financières spécialisées dont la création est proposée dans le cadre du Gouvernement de l'Union ;
11. Accepter la proposition d'imposer une taxe de cinq (5) dollars EU sur chaque billet d'avion acheté pour les voyages inter-états en Afrique et de dix (10) dollars EU sur chaque billet acheté pour les voyages entre l'Afrique et les autres continents dans le cadre d'un mécanisme viable de financement du Gouvernement de l'Union ;
12. Enfin, s'assurer que le Gouvernement de l'Union nouvellement créé renforce toutes les institutions africaines déjà existantes ; faire en sorte qu'elles rendent compte et répondent aux besoins des populations africaine et fassent rapport de la mise en œuvre de leurs engagements vis-à-vis des femmes africaines.

B. S'AGISSANT DE LA DECLARATIO SOLENNELLE SUR L'EGALITE ENTRE HOMMES ET FEMMES EN AFRIQUE (DSEHF) ET LE RESEAU « GENDER IS MY AGENDA »

1. Prenons note, avec préoccupation, du fait que plusieurs Etats membres n'ont pas soumis leurs rapports initiales sur la mise en œuvre des dispositions de la Déclaration et exhortons les quarante

(40) autres Etats membres qui n'ont pas soumis leurs rapports de le faire à temps au prochain Sommet en janvier 2008 ;

2. Réitérons notre appel précédent à la Conférence de mettre en exergue l'autonomisation des femmes et l'égalité entre hommes et femmes tel que prescrit dans la Déclaration ;
3. Demandons à tous les Etats membres de créer et de maintenir toutes les structures nécessaires et des mécanismes d'établissement de rapports et d'allouer des prévisions budgétaires à la mise en œuvre de la Déclaration ;
4. Invitons les Etats membres qui n'ont pas ratifié ni signé le Protocole à la Charte des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique, de le faire immédiatement ;
5. Invitons également les Etats membres à contribuer à la création du Fonds d'affectation spéciale pour les femmes tel que préconisé dans la Déclaration ;
6. Nous engageons par ailleurs, avec nos partenaires, à faire en sorte que ce processus consultatif se propage aux groupes concernés dans le cadre de la campagne « Gender is My Agenda ».